

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— DEMANDES DE DOCUMENTS

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA POTASSE—LA CORRESPONDANCE AVEC LES
ÉTATS-UNIS AU SUJET DE LA VENTE

M. John Burton (Regina-Est) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée du 1^{er} janvier 1968 au 30 septembre 1969, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis au sujet de la vente de potasse aux États-Unis.

—Monsieur l'Orateur, le 3 décembre 1969, j'ai proposé une motion qui fut inscrite au *Feuilleton* au début de la session. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Forest) avait alors répondu:

Monsieur l'Orateur, la seule correspondance que le gouvernement du Canada ait échangée avec celui des États-Unis a trait aux procédures suivies par les autorités américaines au cours de leur enquête antidumping sur les exportations canadiennes de potasse. Comme cet échange se poursuit, la production de documents pour la période en cause ne serait pas conforme à l'intérêt public. J'espère donc que le député consentira à retirer sa motion.

Il a ensuite demandé si je consentais à retirer cette motion, ce que j'ai, bien entendu, refusé de faire. Premièrement, je voudrais signaler que si le seul problème qui se pose au gouvernement a trait à la date du 30 septembre 1969 mentionnée dans ma motion, je suis disposé à choisir une date qui conviendrait au gouvernement, afin que toute la correspondance en cause, qui donnerait un aperçu général, soit ainsi rendue publique.

Je voudrais expliquer pourquoi je demande ces renseignements. D'abord, à l'automne dernier, le premier ministre de la Saskatchewan a entamé des discussions avec les compagnies de potasse et plus particulièrement avec le gouvernement du Nouveau-Mexique aux États-Unis.

• (5.30 p.m.)

Au cours de cette discussion, il a été décidé de continger la production de potasse en Saskatchewan. Comme vous le savez, toute la production de potasse du Canada à l'heure actuelle provient de cette province. Des cours ont été fixés par rapport à ces contingentements. En d'autres termes, on n'instituait un contingentement pour une société que si elle honorait l'engagement qu'elle avait pris d'appliquer le cours fixé, à savoir \$18.75 la tonne. Le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce et tout autre organisme fédéral suscep-

tibles d'avoir été mêlés à l'opération semblent n'être entrés en jeu que vers la fin des pourparlers.

Le ministre a confirmé qu'il y avait eu des entretiens entre Washington et le gouvernement canadien ainsi qu'entre ce dernier et le gouvernement de la Saskatchewan mais il a semblé vouloir garder le silence sur la nature de ces entretiens. Il importe de savoir exactement, à mon avis, ce que le gouvernement canadien a dit aux États-Unis à ce sujet et quel échange de lettres précisément a eu lieu. Ici, je reconnais qu'il faut obtenir le consentement du gouvernement américain avant qu'on puisse déposer sa correspondance.

La Saskatchewan prétend qu'elle a obtenu beaucoup—beaucoup, en fonction, apparemment, du niveau de production de 50 à 55 p. 100 de sa capacité totale. Voici la question qui se pose: ce marché a-t-il servi les intérêts des compagnies de potasse des États-Unis qui sont actionnaires de compagnies en Saskatchewan et au Nouveau-Mexique? Ces compagnies de potasse des États-Unis ont-elles été les véritables gagnantes dans cet arrangement?

Nous sommes tous familiers, sans doute, avec les antécédents de l'industrie de la potasse en Saskatchewan. Deux mines ont été mises en exploitation avant 1962 et toutes deux ont éprouvé des difficultés d'ordre technique considérables, à cause de l'eau. Une fois cette difficulté vaincue, on a commencé en 1963 et au début de 1964 à construire trois autres mines. Mais lorsque le nouveau premier ministre a pris le pouvoir, il a voulu relancer la production industrielle dans le sens de son programme électoral; il en est résulté une surproduction. On avait mis au point de nouvelles capacités de production avant que les marchés l'exigent. Autrement dit, l'offre a beaucoup excédé la demande de potasse. Voilà un exemple d'une mauvaise planification en fonction d'une industrie nouvelle importante. Lorsque le premier ministre de la Saskatchewan s'est trouvé coincé, il a amorcé les entretiens dont je viens de parler et approuvé le marché comportant la structuration des contingents et des prix.

Récemment, lorsque les sociétés de potasse ont comparu devant le comité des finances à propos du Livre blanc sur la fiscalité, elles ont déclaré que \$18.75, prix payé actuellement, était marginal compte tenu des niveaux de production actuels et des quotas appliqués. Elles ont également déclaré que si les mines produisaient à plein régime, les coûts unitaires seraient bien inférieurs. J'ai entendu dire qu'ils pourraient descendre jusqu'à \$11 et \$12 la tonne au niveau de production maximum. Il est évident que la Saskatchewan pourrait